



Rapport sur l'examen de l'assurance de la qualité - 2017

Normes de police et gestion des contrats
Sécurité publique



La force policière de Bathurst

Aperçu

En vertu de l'alinéa 1.1(2) c) de la *Loi sur la police* du Nouveau-Brunswick, le ministre de la Sécurité publique (MSP) peut établir un système d'inspection et de revue des corps de police. Les *Normes de police du Nouveau-Brunswick* sont publiées à titre de directives ministérielles, conformément au paragraphe 1.1(3) de la *Loi sur la police*. Elles établissent, dans la section ORG 5, le programme d'assurance de la qualité des services de police, avec le programme actuel d'assurance de la qualité en place depuis 2013. Les conseillers en matière de services de police, Jennifer Smith et Rick Votour de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats (Direction) du ministère de la Sécurité publique (MSP), voient au système d'inspection et d'examen des forces policières.

Bien que le programme d'assurance de la qualité suit un processus cyclique, il est suffisamment souple pour donner suite à toute activité à risque nouvellement cernée à laquelle se trouveraient confrontés les services de police municipaux. Le programme examine les faits et les réalités avec lesquels doivent composer les organismes d'application de la loi d'aujourd'hui, en vue de déterminer les lacunes et les pratiques exemplaires.

Objectif

L'examen de l'assurance de la qualité a pour but d'évaluer, au nom du ministre, le caractère adéquat et l'efficacité des services de police fournis par la force policière au moyen d'examen à base de risques communs aux services de police.

Le rapport vise à résumer les données recueillies auprès de la force policière, à analyser les résultats, à cerner les lacunes, et à présenter à la directrice de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats toutes recommandations ou observations qui pourraient améliorer l'efficacité du service de police.

Contexte

Le programme d'assurance de la qualité (AQ) évolue selon un cycle annuel, débutant à l'automne lorsque la directrice des normes de police et de la gestion des contrats annonce à l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick (ACPNB) les activités à risques obligatoires. Pour 2017, la Direction a annoncé les activités à risques suivantes :

- Enquêtes sur les crimes sexuels;
- Classement DUC (intégrité des données); et
- Police communautaire.

En collaboration avec l'équipe d'examen de la Direction, les membres de la force policière mènent à l'automne un exercice d'activités à risques qui comprend l'examen des priorités provinciales et la détermination des risques propres à la force policière pour lesquels elle serait avantageuse d'examiner.

En janvier, les forces policières entreprennent leurs examens en utilisant des guides d'examen soient créés par l'équipe d'examen de la Direction ou élaborés par la force policière. Elles peuvent également employer toute autre technique d'examen jugé appropriée. Tous les documents sont soumis à l'équipe d'examen de la Direction.

Au printemps de 2018, l'équipe d'examen de la Direction a mené un exercice interne relatif aux risques pour déterminer si toute force policière ferait l'objet d'une visite sur place.

Le présent rapport offre un aperçu du rendement du programme d'AQ de la force policière pour le cycle de 2017 afin d'assurer que la gestion d'activités à risque sélectionnées soit conforme aux *Normes de police du Nouveau-Brunswick*, aux guides opérationnel et administratif des forces policières municipales et régionales (le manuel des opérations et le manuel d'administration, respectivement), ainsi qu'aux exigences juridiques. L'équipe d'examen de la Direction surveille les recommandations jusqu'à la réalisation de ces dernières.

Les activités examinées sont résumées dans le présent rapport (voir le tableau 2), et comporte un classement fondé sur le barème suivant (tableau 1) :

TABLEAU 1	
Classement	Description
Besoin d'amélioration (BA)	Les pratiques et les mesures de contrôle ne sont pas adéquates pour assurer l'atteinte efficace des objectifs dans le cadre de cette activité.
Conforme aux attentes (CA)	La gestion de l'activité satisfait aux exigences provinciales actuelles en matière de maintien de l'ordre. Toute lacune ou possibilité d'amélioration notée est mineure et n'a pas d'incidence sur la capacité d'atteinte des objectifs.

Conclusions		
TABLEAU 2 – Résumé des conclusions		
Examen par la force policière		
BA	CA	Commentaires
Classement DUC (intégrité des données)		
		Le chef adjoint des opérations voit à la gestion des dossiers. Il valide également les dossiers et gère les affaires liées au CCSJ. Tous les sergents sont formés sur les questions relatives au système de gestion des dossiers (SGD) et aident le principal lecteur à traiter les dossiers. <i>Voir les recommandations n° 1 et 2.</i>
Appareils de détection approuvés		
		Un coordinateur ainsi qu'un remplaçant sont identifiés pour les appareils de détection approuvés. Les calibrages se font tous les mois, ou si la situation l'exige, au moyen d'une feuille de vérification sur le calibrage. La force policière suit un calendrier d'entretien annuel. Des changements à la politique sont recommandés, reflétant les appareils et les documents actuels utilisés et identifiant le remplaçant pour le poste de coordinateur. <i>Voir la recommandation n° 3.</i>
Alcootests approuvés		
		La force policière de Bathurst a identifié un coordinateur pour superviser toutes les exigences associées aux alcootests approuvés. Les tâches de cet employé sont indiquées dans leur politique. La force policière suit un calendrier d'entretien annuel.

		Des changements à la politique sont recommandés, reflétant les exigences voulant que des techniciens qualifiés effectuent un test véritable ou simulé des appareils tous les six mois. <i>Voir les recommandations n° 4 et 5.</i>
Installations de détention et surveillance des détenus		
		La force policière de Bathurst a identifié un coordinateur pour superviser toutes les exigences des installations de détention et la surveillance des détenus. Une politique est en place, que les gardiens sont tenus de lire et de signer. Ces derniers suivent de la formation pertinente à leurs tâches et responsabilités. Les cellules sont bien entretenues. <i>Voir la recommandation n° 6.</i>
Crimes sexuels		
		Dans tous les cas, les enquêteurs de la force policière de Bathurst ont obtenu, ou essayé d'obtenir, une déclaration auprès de la victime. Dans tous les cas, les victimes ont été avisées et informées de toute condition de libération imposée à l'accusé. Les dossiers ont été soumis à l'examen de la Couronne, si la situation l'exigeait. L'examineur de la force policière a remarqué une lacune sur le plan du processus de soumission de SALVAC du service de police. <i>Voir la recommandation n° 7.</i>
SALVAC		
		La force policière de Bathurst a nommé un agent de liaison avec SALVAC pour examiner tous les livrets SALVAC avant que ces derniers soient soumis au coordinateur provincial. Des politiques et des directives sont en place au sujet de l'accomplissement et de la soumission des livrets SALVAC. La liste de vérification des lecteurs et des superviseurs n'est pas toujours utilisée lors de l'examen des livrets. Il existe une lacune dans la soumission des livrets à l'intérieur de la période de 30 jours. <i>Voir la recommandation n° 7.</i>

Conclusions de l'auto-examen de la force policière de Bathurst

Classement DUC (intégrité des données)

Objectif :

Faire en sorte que les données entrées dans le système de gestion des dossiers (SGD) soient complètes, uniformes et exactes, et qu'il n'y ait pas de duplication, tout en respectant les politiques, les mesures législatives et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) à Statistique Canada.

Conclusions :

Le chef adjoint des opérations est responsable de la validation des dossiers CCSJ et a réalisé l'auto-examen au moyen du guide d'examen de la Direction. Le plan de relève de la force policière de Bathurst consiste en la formation de tous les sergents sur le SGD pour que ces derniers puissent aider le principal lecteur à traiter les dossiers et les accusations. L'examineur a recommandé d'apporter des changements à la politique pour qu'elle soit conforme à la politique et aux normes de police provinciales.

Recommandation n° 1 :

Le chef ou son remplaçant s'assurera que la politique sur la génération de nouveaux IG et RI est modifiée pour refléter l'exigence de réalisation à l'intérieur de 24 heures.

Recommandation n° 2 :

Le chef ou son remplaçant s'assurera que la politique sur les pages de détails du SGD soit

exécutée une fois que l'analyste des opérations de la force policière soit formé.

Appareils de détection approuvés :

Objectif :

Faire en sorte que l'usage et l'entretien de ces appareils soient conformes aux lois, aux *Normes de police du Nouveau-Brunswick* et aux politiques applicables contenues dans le guide opérationnel des forces policières municipales et régionales.

Conclusions :

Un coordinateur est nommé pour assurer la surveillance des appareils de détection approuvés de la force policière et les exigences connexes. La force policière a une politique opérationnelle qui explique les tâches liées au poste de coordinateur. Des rapports de répartition par ordinateur sont générés pour enregistrer les résultats des tests réalisés sur les appareils de détection approuvés. Des vérifications de l'exactitude des appareils sont réalisées en fonction des exigences. Des feuilles de calibrage sont utilisées lors de la calibration mensuelle. Les appareils sont entretenus tous les ans.

Recommandation n° 3 :

Le chef ou son remplaçant s'assurera que les changements à la politique opérationnelle sont apportés, reflétant les appareils de détection approuvés qui sont actuellement utilisés au service et tous les documents connexes dont se sert la force policière de Bathurst.

Alcootests approuvés

Objectif :

Faire en sorte l'usage et l'entretien de ces appareils soient conformes aux lois, aux *Normes de police du Nouveau-Brunswick* et aux politiques applicables contenues dans le guide opérationnel des forces policières municipales et régionales.

Conclusions :

Un coordinateur est nommé pour assurer la surveillance des alcootests de la force policière et les exigences connexes. Le service de police a une politique opérationnelle qui explique les tâches liées au poste de coordinateur. Les appareils sont entretenus lorsque les circonstances l'exigent. Tous les techniciens qualifiés tiennent les registres à jour. Ils effectuent au moins un test véritable ou simulé des appareils tous les six mois. On a remarqué que l'exigence voulant qu'un technicien effectue un test tous les six mois n'est pas indiquée dans la politique opérationnelle. La force policière de Bathurst a un nombre suffisant de techniciens qualifiés.

Recommandation n° 4 :

Le chef ou son remplaçant s'assurera que la politique est révisée pour qu'elle comprenne l'exigence qu'un technicien des alcootests effectue un test véritable ou simulé de ces appareils tous les six mois.

Recommandation n° 5 :

Le chef ou son remplaçant s'assurera qu'un processus est en place pour vérifier que chaque

registre de technicien qualifié soit mis à jour.

Installations de détention et surveillance des détenus

Objectif :

Faire en sorte que toutes les personnes détenues par la police soient traitées de façon convenable et qu'on leur fournisse leurs droits selon la loi, et que les détenus puissent rester dans une installation de détention sûre et appropriée tout en assurant la sécurité et le mieux-être des personnes associées au processus.

Conclusions :

Un coordinateur des cellules de détention est identifié dans la politique de la force policière. Il y a des cellules séparées pour les hommes, les femmes et les jeunes. Elles sont bien entretenues. La force policière possède une politique expliquant les tâches et les responsabilités des gardiens. Chaque gardien doit reconnaître la politique en la lisant et la signant. L'examineur a constaté que les gardiens ont une formation appropriée pour effectuer leurs tâches. Les gardiens vérifient les détenus toutes les 15 minutes au moyen d'une télévision à circuit fermé et en observant ces derniers par l'entremise de la fenêtre de la porte de cellule. Les vérifications des cellules sont notées dans le SGD. Une mise-à-jour de la politique opérationnelle pour refléter les changements notés par l'examineur est en cours.

Recommandation n° 6 :

Le chef ou son remplaçant s'assurera que toute chaise ou tout siège placé dans la cellule et auquel le détenu a accès, soit fixé pour qu'ils ne puissent être déplacés.

Crimes sexuels

Objectif :

Faire en sorte que les procédures d'enquête appropriées et des protocoles établis soient suivis et consignés, et que des accusations appropriées soient déposées dans les cas de crimes sexuels.

Conclusions :

Un membre de la force policière a examiné les enquêtes sur les crimes sexuels de 2017 de la série DUC 1300. Dans tous les cas, les agents enquêteurs ont obtenu, ou essayé d'obtenir, la déclaration de la victime. Les agents de la force policière veillent à ce que les victimes de crimes soient dirigées aux services de victimes et que ces dernières soient tenues au courant des progrès de l'enquête.

Dans tous les cas, les enquêteurs ont obtenu, ou essayé d'obtenir, la déclaration de la victime. Dans des cas particuliers, les victimes ont été avisées et informées de toute condition de libération imposée à l'accusé. Des dossiers ont été soumis à l'examen de la Couronne, si la situation l'exigeait. L'examineur de la force policière a remarqué une lacune dans le processus de soumission SALVAC du service de police. Il y a une exigence voulant qu'un livret SALVAC sur les incidents d'agression sexuelle signalés soit soumis à l'intérieur de 30 jours du début de l'enquête. Il faut aussi soumettre des livrets SALVAC dans le cas de plaintes

associées à de fausses allégations.

Recommandation n° 7 :

Le chef ou son remplaçant s'assurera que les livrets SALVAC sont soumis au coordinateur provincial à l'intérieur de 30 jours et que les critères mentionnés dans la politique provinciale SALVAC sont rencontrés.

SALVAC

Objectif :

Faire en sorte que les politiques et procédures qui régissent les soumissions au SALVAC soient rigoureusement appliquées et surveillées de façon responsable.

Conclusion :

La force policière de Bathurst a nommé un membre à titre d'agent de liaison avec SALVAC. Des politiques et des directives sont en place au sujet de l'accomplissement et la soumission de livrets SALVAC. La liste de vérification des lecteurs et des superviseurs n'est pas utilisée de façon constante quand vient le temps de remplir les livrets. On a remarqué une lacune dans la soumission des livrets à l'intérieur de 30 jours du début de l'enquête. Aucun livret n'a été soumis dans le cas de dossiers pour lesquels on a déterminé qu'il y avait de fausses accusations. Le champ de SALVAC avait été coché dans le SGD pour tous les dossiers. Tous les livrets ont été soumis à l'agent de liaison SALVAC de la force policière avant d'être remis au coordinateur provincial. **Voir la recommandation n° 7 ci-dessus.**

Examen par la Direction

L'exercice relatif aux risques de la Direction n'a pas révélé la nécessité d'effectuer une visite sur place.

Résumé conclusif

L'équipe d'examen de la Direction tient à remercier la force policière de Bathurst d'avoir contribué au processus d'examen de la qualité de 2017. Grâce à cet examen, la force policière a créé un plan d'action pour faire le suivi des recommandations jusqu'à l'exécution de ces dernières. Si la force policière a besoin d'aide, l'équipe d'examen de la Direction demeure à sa disposition et attend avec impatience au prochain exercice relatif aux risques en automne 2018.

Direction des normes de police et de la gestion des contrats, MSP


Équipe d'examen de l'assurance de la qualité (AQ)

Rick Votour, conseiller en matière de services de police
Jennifer LeBlanc, conseillère en matière de services de police

Date de soumission du rapport à la directrice : 15 octobre 2018

Approuvée par

La directrice,
Normes de police et gestion des contrats, MSP


Connie Courcy

Date d'examen et d'approbation du rapport par la directrice : 18/10/18

Distribution

Chef de la force policière

Ernie Boudreau

Autorité municipale

Todd Pettigrew, directeur général, Ville de Bathurst

Commission de police du Nouveau-Brunswick

Lynn Chaplin, présidente par intérim
Jill Whalen, directrice générale par intérim